

# CET – Greffiers – Risques financiers

Un **arrêté** publié au Journal officiel dimanche 25 février relève de 10 le nombre de jours que les agents publics de l'État pourront épargner cette année sur leur compte épargne-temps (CET).

Une mesure décidée dans le cadre de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de cet été. Des dispositions similaires sont prévues pour la territoriale et l'hospitalière - Un **décret**

**également publié ce 25 février réduit la durée de 4 échelons du grade de base du corps des**

**greffiers des services judiciaires.** Il transforme aussi l'échelon spécial contingenté du grade de greffier principal en nouvel onzième échelon linéaire. Cette mesure était l'une des

recommandations formulées dans le cadre des États généraux de la justice et dans son rapport

remis en 2022 à l'exécutif - *"Les dix questions à se poser" pour "maîtriser les risques financiers et comptables dans une petite commune"*. La Direction générale des finances publiques (DGFIP) à

Bercy et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont publié un **livret** de

30 pages pour aider les communes de moins de 1 000 habitants, en particulier, à prendre la vague du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, entrée en vigueur il y a

un an....